



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 AVRIL 2015

Commune de SEPT-SORTS
77260



PRESENTS : M François ARNOULT, Maire, M. Alain LECOMTE, M. Laurent DE VISCH, M. Pascal MERLIN, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme François BÖSCH, Mme Maryse WAUTHIER, M. Jean-François RICHARD, M. Henrique DE ANDRADE et Mme Joëlle LOZACH

ABSENTE EXCUSEE: Mme Anne-Marie DESBROUSSES

Secrétaire de séance : M. Alain LECOMTE

o*x*o*x*o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2015

► Sous la présidence de Monsieur Alain LECOMTE, 1er adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2014 de la commune, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	302 311.44 €
Recettes	662 889.93 €

Résultat de l'exercice 2014	360 578.49 €
Excédent reporté 2013	307 299.84 €
Résultat de clôture de 2014	667 878.33 €

Investissement

Dépenses	184 230.57 €
Recettes	416 261.34 €

Résultat de l'exercice 2014	232 030.77 €
Déficit reporté 2013	- 182 461.37 €
Résultat de clôture de 2014	49 569.40 €

Soldes des restes à réaliser d'investissement 29 927 €
(29 927 € de dépenses reportées et 0 € de recettes reportées en 2015)

Besoin de financement 0 € (article 1068)

Résultat à affecter en fonctionnement : 667 878.33 € (article 002)

Hors de la présence de M. Arnoult François, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 pour le budget communal.

- Sous la présidence de Monsieur François ARNOULT, le Conseil Municipal examine le Compte de Gestion 2014 établi par le Trésorier Municipal, M. Bruno CABIOCH.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2014 est adopté à l'unanimité.

- Le Conseil Municipal **décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2014** qui s'élève à 667 878.33 € de la façon suivante :

307 299.84 € en report d'excédent 2013 en fonctionnement et 360 578.49 € en résultat de fonctionnement de l'année 2014

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat 1259 COM des Services Fiscaux pour l'année 2015. Il propose à l'assemblée, d'accepter de voter les taux proposés par les Services Fiscaux, identiques à ceux de 2014, soit :

Taxe	Taux communaux 2015
Taxe d'habitation	12.90 %
Taxe foncière	5.63 %
Taxe « foncier non bâti »	16.30 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les taux d'imposition communaux 2015 définis ci-dessus

D'autre part, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune baisse considérablement. Elle est passée de 25 035 € en 2014 à 12 172 € cette année.

- Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF de l'année 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

*SECTION de FONCTIONNEMENT : **1 292 838.33 €**

* SECTION d'INVESTISSEMENT : **970 588.82 €**

QUESTIONS DIVERSES

- Elections régionales : dimanches 6 et 13 décembre 2015

Vu pour être affiché le 20 avril 2015 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A Sept-Sorts, le 20 avril 2015.

Le Maire,

François ARNOULT

